

# Département de l'Aube

## Adoption du Plan de Mobilité de Troyes Champagne Métropole

Présenté par la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne  
Métropole, dont le siège est à Troyes, 1 place Robert Galley

### Conclusions motivées du Commissaire Enquêteur

Le dossier mis à l'enquête publique est un préalable afin d'autoriser l'adoption du plan de mobilité de Troyes Champagne Métropole, impliquant 81 communes adhérentes, porté par la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole.

Le dossier déposé me paraît très complet et répond aux textes en vigueur.  
L'enquête publique relative à ce projet a été réalisée dans les conditions réglementaires et en toute objectivité,

Le public concerné a eu accès à l'intégralité du dossier dans de bonnes conditions. Ce dernier a pu s'exprimer et formuler des observations de façon classique (registres d'enquête, lettres),

Toutefois j'ai pu constater une très faible mobilisation à l'encontre de ce projet en prenant acte de l'absence d'observations déposées sur les registres papiers pendant la période d'affichage du projet.

Il est à noter que sur 81 communes consultées seules 44 ont émis un avis sur le projet. 42 avis favorables ont été émis et 2 avis défavorables non motivés.

Aucun des avis des services consultés n'est de nature à remettre en cause le projet soumis à la présente enquête.

Les quelques observations déposées par courrier ainsi que par courrier électronique ainsi que celles déposées sur le registre électronique ont toutes fait l'objet de réponses précises du porteur de projet.

La MRAe a mis en avant quelques recommandations que le porteur de projet devra prendre en compte.

C'est pourquoi :

Considérant la qualité du dossier déposé ;

Considérant l'objectif pleinement atteint de l'enquête publique et ce malgré l'absence de la mobilisation publique ;

Considérant qu'il est urgent de procéder à l'adoption d'un plan de mobilité sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, prévoyant une réduction de 35 % des gaz à effet de serre ;

Considérant qu'aucun des habitants du territoire concerné ne conteste nullement l'intérêt général de ce projet ;

J'émetts un avis favorable à la demande d'adoption d'un plan de mobilité présentée par la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole.

Toutefois, j'engage le porteur de projet à prendre en compte les recommandations suivantes :

**• mieux faire le lien entre le volet mobilité de son Plan Climat Air Énergie Territorial, en cours de validation, qui renvoie au Plan de mobilité notamment sur le volet transport de marchandises et trajets longue distance et les impacts des actions projetées, sur les émissions de Gaz à effet de serre ;**

**• associer les acteurs de la société civile et notamment les utilisateurs (déplacements et marchandises) à la gouvernance et au suivi du plan de mobilité ;**

**• compléter le dossier par une estimation des moyens humains et du volume d'investissement nécessaire pour permettre la réalisation des actions projetées ;**

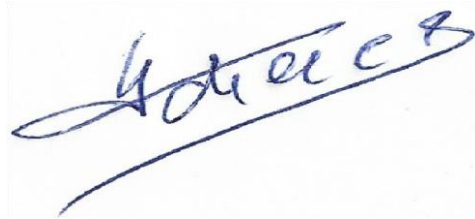
**• compléter les fiches actions concernées par un rappel sur le principe de protection stricte (règle de l'évitement) des sites Natura 2000 et d'une manière générale rappeler la nécessaire prise en compte des milieux naturels pour les travaux et aménagements qui seraient réalisés dans ou à proximité de ces milieux ;**

**• compléter les fiches actions en apportant des précisions sur la contribution des actions projetées en matière de réduction de la consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, sur l'amélioration de la pollution de l'air et sonore. Elle invite également la collectivité à adopter, sans plus tarder, son Plan Climat Air Énergie Territorial en cours de validation depuis l'été 2025.**

Ceci clôt mes conclusions.

Fait à Villenauxe la Grande le 23 juillet 2025

Le Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Falieres', written over a horizontal line.

Jean-Louis FALIERES